

Fontainebleau



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 17 décembre 2025

Rapport de présentation des orientations budgétaires

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire - Budget principal M57 du CCAS - Exercice 2026

1/ Cadre légal

En application des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de procéder à un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de l'exercice considéré.

A défaut d'un tel débat, le vote du budget primitif serait entaché d'illégalité et le document pourrait être annulé par la juridiction administrative. Le débat ne peut avoir lieu lors de la même séance que l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'Etat dans le département.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) renforce les anciennes dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes et des établissements publics administratifs en accentuant l'information aux membres de l'assemblée délibérante et aux citoyens. Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport et les modalités de publication et de transmission.

2/ Activité du CCAS

A/ Pôle seniors

Le CCAS de Fontainebleau poursuit sa volonté de développer un pôle dédié aux seniors, en proposant deux services à la personne, une offre d'actions spécifiquement conçues pour les seniors, ainsi qu'un travailleur social spécialisé dans l'accompagnement des plus de 60 ans.

Les deux services d'aide à la personne, déjà en place, offrent une réponse adaptée aux besoins des seniors :

- Le service d'aide et d'accompagnement à domicile, destiné aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap, géré dans le cadre du budget annexe M22 SAAD du CCAS.
- Le service de portage de repas à domicile, garantissant une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins des bénéficiaires de plus de 60 ans ou en perte d'autonomie pour une durée temporaire, généralement suite à une hospitalisation, géré dans le cadre du budget principal M57 du CCAS.

Ces actions visent à offrir un accompagnement personnalisé et durable, afin d'améliorer la qualité de vie des seniors et de répondre efficacement à leurs besoins quotidiens.

Portage à domicile

Le service de portage de repas à domicile offre une solution pratique et adaptée aux personnes âgées de plus de 60 ans ou en situation de handicap, qui ne peuvent plus faire leurs courses ou cuisiner. Il garantit une alimentation équilibrée et variée, avec des repas diététiques personnalisés pour répondre à des besoins spécifiques tels que les régimes sans sel, diabétiques ou encore les repas hachés ou mixés.

Le tarif de ce service est modulé en fonction du revenu fiscal de référence du bénéficiaire, afin de garantir son accessibilité à tous.

Le marché de prestation de repas à domicile est conclu avec la société Saveurs et Vie. Chaque jour, un large choix de menus est proposé, permettant à chacun de choisir le repas qui lui convient. Les repas sont préparés et livrés tous les matins dans des sacs en papier individuels.

Le CCAS assure la livraison à domicile, tout en veillant au bien-être des bénéficiaires. Le livreur, en plus de la livraison, joue un rôle crucial dans la détection de situations préoccupantes, en faisant remonter toute information importante.

Le choix varié des menus proposés aux clients, ainsi que l'organisation soigneusement mise en place, ont permis la livraison de 8 366 repas au 31 octobre 2025 (contre 9 413 repas en 2024, 10 246 repas en 2023 et 9 634 repas en 2022).

Actions seniors

Le pôle seniors met en place des actions et animations visant à encourager les échanges, prévenir l'isolement et favoriser le bien-être des aînés. À travers des activités variées, ludiques et culturelles, il contribue au maintien des capacités physiques, sensorielles, intellectuelles et relationnelles, tout en renforçant le lien social et l'inclusion des personnes de plus de 60 ans dans la vie de la collectivité.

Ainsi, la **semaine bleue**, événement national visant à mettre en valeur la place des seniors dans la société, a de nouveau été organisée en collaboration avec la Ville d'Avon en 2025. À cette occasion, diverses actions ont été proposées, rassemblant un total de 87 participants (105 en 2024).

Après son grand retour en 2023, le **repas des seniors** a de nouveau été organisé en 2025, en ouverture de la semaine bleue. Accueilli au gymnase Martinel, spécialement aménagé pour l'occasion, cet événement a réuni 244 bellifontains de 65 ans et plus (212 en 2024), venus partager un repas chaleureux suivi d'un après-midi dansant et convivial.

Après le succès des deux premières éditions, le **salon seniors** a été renouvelé en 2025 pour une troisième édition encore plus riche en rencontres et en découvertes. Organisé au cœur de la ville, cet événement propose aux seniors et à leurs proches un large panel d'exposants relatifs à la santé, aux droits, aux loisirs et aux

Point n°4

services de proximité. Le temps d'un après-midi, 24 exposants (dont le CCAS) ont pris place dans la salle des fêtes du théâtre municipal, ainsi qu'un atelier numérique animé par les services civiques. Toujours soucieux de proposer des ateliers novateurs, notamment dans le cadre de Fontainebleau en Transition, un atelier barbecue végétarien a également été animé par la cheffe Emilie d'Elemiah, en lien avec l'association Compost & Nous. Le salon a attiré près de 150 visiteurs, venus explorer une large gamme de services et d'offres dédiés aux seniors.

L'ouverture du service de la **navette seniors** en février 2024 a été une initiative importante pour l'action seniors.

Elle vise à répondre aux besoins de déplacement des seniors au sein de la ville, en offrant une solution pratique et accessible pour différents trajets. Au 30 novembre 2025, le service a enregistré 3 908 trajets (2 105 entre février et décembre 2024), principalement pour des accompagnements à des rendez-vous médicaux ou à des pharmacies, mais également pour des sorties loisirs et des achats dans les commerces ou au marché en centre-ville (entre 15 et 20 trajets par jour).

Cette action s'inscrit dans l'engagement de la collectivité envers les seniors et dans la transition écologique, avec un véhicule mutualisé entièrement électrique, en renforçant l'accessibilité et en garantissant une présence humaine au cœur du service public. Elle témoigne ainsi de la volonté d'offrir un soutien concret et de proximité à ce public, afin de faciliter le quotidien et la mobilité.

Le 5 décembre 2025, la traditionnelle remise des **colis de fin d'année** offerts par le CCAS aux seniors de plus de 70 ans s'est organisée sur la journée au théâtre municipal.

Autour d'un moment convivial et chaleureux, plus de 700 colis ont été distribués au cours de la journée. Le reste des colis sera remis les semaines suivantes directement au CCAS, ou livré à domicile pour des personnes rencontrant des difficultés à se déplacer. Au total 1150 colis vont être distribués.

Le **travailleur social** à temps plein dédié aux seniors de plus de 60 ans joue un rôle essentiel au CCAS, en répondant, au quotidien, aux besoins spécifiques de nos aînés. Présent pour écouter, orienter et accompagner, il veille à l'amélioration de leur qualité de vie en facilitant l'accès aux services sociaux, en proposant des solutions adaptées aux situations individuelles et en soutenant les initiatives visant à lutter contre l'isolement. Cette présence dédiée témoigne de l'engagement du CCAS à offrir un soutien constant et personnalisé, dans le respect et le bien-être de nos seniors.

B/ Pôle solidarité

Le pôle solidarité remplit deux missions essentielles :

- L'accueil téléphonique et physique du public : assuré par deux agents d'accueil social.
- L'accompagnement social : confié à un travailleur social dédié à l'accompagnement des personnes de moins de 60 ans.

Les agents d'accueil jouent un rôle clé en offrant une première écoute et évaluation sociale et en guidant les usagers vers les dispositifs adaptés à leurs besoins. Ainsi, le CCAS a pu assurer :

- 4441 accueils physiques et 5160 accueils téléphoniques du 1^{er} janvier au 20 novembre 2025.
- 5196 accueils physiques et 5901 accueils téléphoniques en 2024.
- 5032 accueils physiques et 6130 accueils téléphoniques en 2023.

Le travailleur social joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes en situation de fragilité. Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes fondamentaux :

- Accueil, écoute et orientation : il est le premier interlocuteur des personnes en difficulté, évaluant leurs besoins et les dirigeant vers les dispositifs et services adaptés.
- Accompagnement social personnalisé : il propose un suivi individualisé pour aider les usagers à surmonter leurs difficultés, qu'il s'agisse d'accès aux droits (RSA, MDPH, etc.), d'aide administrative ou de soutien dans la gestion du quotidien.
- Prévention et lutte contre l'exclusion : il intervient auprès des publics vulnérables (personnes en situation de handicap, familles en difficulté, personnes isolées) pour prévenir la précarité et favoriser leur autonomie.
- Coordination avec les partenaires : il travaille en étroite collaboration avec les services sociaux, les associations et les institutions locales pour coordonner les aides et renforcer l'efficacité du soutien apporté aux usagers.

Grâce à cette approche globale et individualisée, le travailleur social contribue activement à l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus fragiles.

Cette approche est renforcée par une collaboration étroite avec le travailleur social du pôle seniors, garantissant ainsi une continuité et une complémentarité dans l'accompagnement des publics.

Face aux situations complexes nécessitant une prise en charge transversale, les deux travailleurs sociaux forment un binôme, permettant une évaluation globale et un suivi adapté, quel que soit l'âge ou la situation de la personne accompagnée. Cette coordination favorise une prise en charge fluide des usagers, en assurant une transition cohérente entre les services et en évitant toute rupture dans l'accompagnement.

Des petits déjeuners partenariaux sont organisés trimestriellement pour permettre aux professionnels de mettre à jour leurs connaissances sur des enjeux communs, d'optimiser l'identification et l'utilisation des ressources locales et d'échanger sur des situations rencontrées. En 2025, ces rencontres ont réuni des acteurs associatifs et institutionnels autour de thématiques majeures telles que l'isolement des seniors et la petite enfance.

Le pôle solidarité s'intègre également dans des réseaux locaux, que ce soit autour de thématiques spécifiques, comme la lutte contre les violences faites aux femmes ou en collaboration avec d'autres CCAS du sud Seine-et-Marne, favorisant ainsi les échanges de pratiques et l'appui technique sur les procédures.

Le pôle solidarité mène également des actions conjointes avec d'autres services afin d'aller à la rencontre des bellifontains et de sensibiliser le public à diverses thématiques. Ces initiatives incluent des actions de prévention, comme Octobre Rose (sensibilisation au dépistage du cancer du sein), des temps d'échange et de sensibilisation, tels que la journée du 8 mars (journée internationale des droits des femmes) et du 25 novembre (journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes).

Le CCAS de Fontainebleau poursuit son engagement en faveur des familles à revenus modestes, des personnes en situation de précarité ou traversant des difficultés financières ponctuelles, en proposant des aides facultatives adaptées à leurs besoins.

Les demandes d'aides financières sont examinées lors de la commission permanente, qui se réunit pour évaluer les dossiers et attribuer des aides en fonction des situations présentées.

Au 30 novembre 2025, la commission a été sollicitée pour des aides liées à l'énergie et à la santé (mutuelle) ou pour la régularisation de factures visant à rééquilibrer le budget. Elle a octroyé un total de 326,72€, pour 5 dossiers présentés, dont 3 ont été refusés.

À titre de comparaison, en 2024, 2 224,15€ d'aides avaient été accordés pour 13 dossiers présentés (en 2023, 1 385,34 € d'aides avaient été accordés pour 8 dossiers présentés).

En parallèle des aides soumises à la commission, des aides financières d'urgence peuvent être attribuées

Point n°4

immédiatement en fonction des besoins du demandeur, notamment sous forme de chèques de services pour l'alimentation. En 2025, 18 bons alimentaires ont été distribués pour un montant total de 144€ (contre 31 bons pour 248€ en 2024 et 30 bons pour 240 € en 2023). Cela constitue une réponse d'urgence adaptée aux besoins essentiels.

Afin d'optimiser l'accompagnement des publics en difficulté, le CCAS travaille en étroite collaboration avec les associations locales intervenant sur la commune, notamment l'unité locale de la Croix-Rouge, les Restaurants du Cœur et l'épicerie solidaire Déméter. Cette coopération permet d'orienter les bénéficiaires vers des dispositifs complémentaires et mieux adaptés à leurs besoins.

Le partenariat avec l'unité locale de la Croix-Rouge de Fontainebleau reste essentiel, en particulier pour l'aide alimentaire, l'accès à un vestiaire solidaire et l'organisation de maraudes les mardi et jeudi soir. Celles-ci sont renforcées en période de grand froid ou de canicule, garantissant ainsi une veille sociale efficace et un soutien aux personnes en grande précarité.

Depuis le début de l'année 2024, un nouvel accueil de jour a ouvert ses portes dans des locaux mis à disposition par la Ville. Il a été fermé du 1^{er} mai 2024 au 12 juin 2025, le temps de travaux. Il a réouvert ses portes le 13 juin 2025.

Porté par l'association Empreintes, déjà engagée depuis plusieurs années dans l'action sociale sur le territoire, ce lieu est dédié aux personnes en situation de grande précarité.

Cet espace d'accueil et d'accompagnement répond à des besoins essentiels : aide alimentaire, hygiène, accès à un hébergement, mais aussi écoute et orientation vers des solutions adaptées. Au-delà de l'urgence, un véritable travail de collaboration s'est engagé pour accompagner chaque personne dans l'ouverture et l'accès à ses droits. Ce travail collectif, mené avec les acteurs sociaux du territoire, se poursuit et s'enrichit chaque jour afin d'offrir des perspectives durables à ceux qui en ont le plus besoin.

Afin de garantir une action concertée et efficace, une convention tripartite a été signée entre la Ville, le CCAS et l'association Empreintes. Cette collaboration structurée vise à assurer une meilleure fluidité dans l'accompagnement des publics, en facilitant la coordination des interventions et en renforçant le travail de partenariat dans l'intérêt des personnes accueillies.

En tant qu'organisme domiciliataire, le CCAS accueille les personnes sans domicile stable, leur permettant d'avoir une adresse administrative indispensable pour l'accès aux droits et aux services.

Au 30 novembre 2025, 69 domiciliations ont été accordées représentant 84 bénéficiaires (97 domiciliations accordées en 2024 représentant 89 bénéficiaires et 69 élections de domicile au 31 décembre 2024). Cette baisse peut s'expliquer par le déménagement des gens du voyage installées au Bréau depuis de nombreuses années.

Le Point d'Accès au Droit (PAD)

Consciente que l'accès aux droits est une condition essentielle à l'inclusion sociale, la Ville de Fontainebleau, à travers son CCAS, s'engage à offrir un accompagnement de proximité aux habitants. Le Point d'Accès au Droit (PAD) est en place depuis octobre 2021 et constitue un espace d'écoute, d'information et de soutien pour toutes les personnes confrontées à des questions juridiques ou administratives.

Grâce à des permanences quotidiennes, organisées au sein des bureaux du CCAS, les usagers peuvent bénéficier de l'expertise de nombreux partenaires spécialisés : CIDFF, ACJUSE, SPIP, PJJ, Rebond 77, l'Association Tutélaire de Seine-et-Marne et les notaires. Par ailleurs, les conciliateurs de justice et le délégué du Défenseur des Droits sont également présents pour accompagner les usagers dans la résolution de leurs litiges et la défense de leurs droits.

Avec plus de 15 associations partenaires mobilisées chaque semaine, le CCAS de Fontainebleau se positionne comme un acteur clé de la coordination locale, garantissant un service accessible et efficace pour tous.

C/ Pôle petite enfance

Le pôle petite enfance a pour mission de coordonner et promouvoir les acteurs du secteur (professionnels de santé, éducateurs de jeunes enfants, associations, structures spécialisées, etc.) afin d'offrir aux parents bellifontains des solutions d'accueil et d'accompagnement diversifiées.

C'est un service dédié à l'accompagnement et au développement des jeunes enfants de 2 mois et demi à 3 ans, et à l'aide à la parentalité.

Il comprend deux crèches collectives, accueillant 100 enfants, et proposant des projets soutenant à la parentalité (tables rondes, cafés des parents).

Les missions principales du pôle petite enfance sont :

- La gestion et l'organisation de la maison de l'enfance, composée de deux structures d'accueil pour les jeunes enfants (une crèche collective de 60 places et une crèche collective de 39 places).
- Le suivi du développement de l'enfant, notamment sur les plans affectif, cognitif et moteur.
- Le soutien aux familles, l'accompagnement à la parentalité et l'accès à des ressources telles que des rencontres lors de tables rondes ou autres.
- La coordination entre les différents acteurs locaux (structures spécialisées, associations, professionnels de la petite enfance publics ou privés).

Les responsables d'établissement peuvent soumettre aux services de la Maison Départementale des Solidarités du Conseil Départemental de Seine-et-Marne des demandes de dérogations à la limite d'âge pour raisons d'ordre médical, en particulier concernant l'accueil des enfants porteurs de handicap. Ainsi, un accueil spécifique peut être prévu, en accord avec le médecin de la structure et un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place, sous réserve que le personnel puisse les prendre en charge.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées garantit à l'enfant en situation de handicap l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous. Elle vise à lui assurer l'accès à son maintien dans un cadre de vie « ordinaire ».

Chaque structure (crèche collective 60 places et crèche collective 39 places) est placée sous l'autorité d'un responsable qui est garant de la qualité de l'accueil des enfants, de leur famille et du respect du règlement et des règles de vie de l'établissement. Il assure l'encadrement des professionnels placés sous son autorité et travaille en partenariat avec les autres professionnels de la petite enfance.

Afin de répondre au plus juste aux besoins des familles, les deux structures de la maison de l'enfance ont des horaires d'accueil identiques, de 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi.

La maison de l'enfance accueille également dans ses locaux un Relais Petite Enfance (RPE), service de référence de l'accueil individuel, tant pour les parents que pour les professionnels (assistants(es) maternels(les)). Le RPE est placé sous l'autorité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) depuis le 1er avril 2018. Il est hébergé à titre gratuit dans les locaux de la maison de l'enfance.

Le RPE de Fontainebleau « les lutins de la forêt » propose des ateliers d'éveil, le matin, les lundis, mardis et jeudis pour les enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le). La capacité d'accueil est de quinze personnes, adultes et enfants confondus.

Depuis le 1^{er} octobre 2025, l'école maternelle Saint-Honoré accueille les mercredis matin les assistants(es) maternels(les) pour un atelier d'éveil. En effet, ce projet est le fruit d'un travail collaboratif entre le pôle petite enfance, la coordination petite enfance de la CAPF et le service scolaire de la Ville. Ainsi, l'objectif principal a été d'offrir à l'ensemble des assistants(es) maternels(les) du territoire la possibilité de participer à ces ateliers proposés par le RPE.

Point n°4

La principale mission de la maison de l'enfance est l'accueil et l'écoute des familles. Cette démarche, tournée vers l'aide à la parentalité, débute dès les pré-inscriptions, qui ont lieu les jeudis après-midi, sur rendez-vous, de 14 heures à 17 heures 30.

Pour les parents ayant des difficultés pour se rendre sur le site de la maison de l'enfance, des rendez-vous téléphoniques ou en visio peuvent être proposés.

Ainsi, l'équipe de direction se rend disponible pour les familles afin de comprendre et cibler leurs besoins, et les orienter vers l'accueil qui correspondrait le mieux à leur situation familiale et professionnelle.

La maison de l'enfance est stratégiquement un lieu d'information et d'écoute pour les familles, car elle est identifiée comme l'espace dédié à la petite enfance sur le territoire.

Différents projets nouveaux ont vu le jour en 2025 :

La poursuite des **tables rondes**, initiées par l'infirmière et le médecin de crèche, sont des temps d'échange et de partage entre parents et professionnels de santé et pédagogiques.

Les **cafés des parents** se sont tenus une fois par trimestre dans chaque section des deux crèches. Ils sont l'occasion de créer un temps hors du quotidien, un moment d'échange et d'écoute pour les familles.

Les **cafés des nouvelles familles** ont été instaurés le temps des périodes de familiarisation en début de rentrée. Lors des premières séparations, les parents peuvent venir le jeudi matin entre 9h et 11h pour échanger avec l'équipe pédagogique dans un espace dédié à l'écoute.

La période de familiarisation est un moment clé pour l'enfant et ses parents, souvent source de questions et d'émotions. Organiser un café des parents pendant cette phase permet notamment de rassurer les familles, créer du lien et recueillir les besoins et attentes.

Favoriser le partenariat avec les acteurs locaux de la petite enfance et de santé :

Les cafés des partenaires sont des temps d'échange organisés pour renforcer la collaboration entre la maison de l'enfance et les professionnels locaux (associations, services petite enfance, crèches privées, professionnels de santé, etc.).

Dans cette démarche, les professionnels ont également participé à la 2ème journée d'addictologie en Seine-et-Marne organisée par le Groupe Hospitalier Ile-de-France, le mardi 23 septembre 2025, dont le thème était « parentalité et addiction » et à la journée interprofessionnelle organisée par le Conseil Départemental du mardi 18 novembre 2025 à Melun.

Rencontres sur site des différentes crèches privées du territoire, afin de mieux cerner l'offre proposée aux familles pour l'accueil du jeune enfant, visite des locaux, connaître les axes pédagogiques et échanger sur les pratiques professionnelles.

Ces diverses actions et rencontres, permettent de **tisser un réseau de soutien** autour de l'enfant et de la famille, tout en renforçant l'ancrage du pôle petite enfance de Fontainebleau dans son environnement social et territorial.

3/ Évolution de la situation financière du CCAS (au 30 novembre 2025)

A/ Dépenses de fonctionnement

Au 30 novembre 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent, tous services confondus, à 3 114 333,29€.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que les évolutions des comptes du CCAS sans les Résidences Autonomie (RA) ni le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Les années sont ainsi comparables. Les frais salariaux des budgets RA et SAAD ont été

neutralisés (chapitre 012).

	Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)	CA 2024 / CA 2025
011	Charges à caractère général	288 242,38	422 368,87	406 117,13	430 056,98	+ 5,89%
012	Frais de personnel et assimilés	1 917 165,93	1 990 172,62	2 092 594,19	1 909 535,13	-8,75%
65	Autres charges de gestion courante	3 900,76	2 387,71	6 524,61	4 577,56	-29,84%
67	Charges exceptionnelles	107,00	152,00	0	0	0
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	12 588,25	0	-100%
Total des dépenses réelles		2 209 416,07	2 415 081,20	2 517 824,18	2 344 169,67	-6,90%

➤ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles sont estimées à 430 056,98 € au 30 novembre 2025.

Les principales dépenses sont représentées dans le tableau ci-dessous :

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)	Evolution en €	Evol. %
Maison de l'enfance / prestations des repas	100 708,51 €	107 326,75 €	105 420,00 €	-1 906,75 €	-1,78%
Maison de l'enfance / charges de copropriété	13 460,35 €	15 000,00 €	5 711,45 €	-9288,55 €	-61,92%
Maison de l'enfance / dépenses de chauffage	51 058,89 €	31 379,51 €	26 080,08 €	-5 299,43 €	-16,89%
Maison de l'enfance / produits destinés à l'accueil des enfants (couche...)	12 516,60 €	11 493,68 €	8 871,03 €	-2 622,65 €	-22,82%
Maison de l'enfance / entretien des locaux	54 859,75 €	55 532,06 €	58 766,40 €	3 234,34 €	+5,82%
Portage de repas à domicile	67 140,78 €	74 653,03 €	67 812,31 €	-6 840,72 €	-9,16%

➤ Les charges de personnel (chapitre 012)

	Chapitre 012 CCAS	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)	CA 2025/ CA 2024
Serv.	Dépenses de personnel	2 677 422	2 817 830	2 962 512	2 965 355	2 648 185	-10,69%
CC60	Crèche collective 60	861 285	905 388	880 300	886 521	802 651	-9,46%
CC39	Crèche collective 39	512 304	583 530	618 270	614 985	583 551	-5,11%
HP	Solidarité	133 782	186 528	215 355	243 012	232 148	-4,47%
PAD	Portage à domicile + navette seniors	37 962	48 852	110 027	157 901	150 038	-4,98%
SA	Administration	181 670	192 869	166 220	190 176	141 147	-25,78%
	S/TOTAL Personnel M57	1 727 003	1 917 166	1 990 172	2 092 595	1 909 535	-8,75%
AD	Aides à domicile	542 060	534 695	555 747	526 544	446 992	-15,11%
LO	Résidence Lorraine	190 101	178 010	209 393	158 366	134 030	-15,37%
RB	Résidence Rosa Bonheur	218 258	187 959	207 200	187 850	157 628	-16,09%
	S/TOTAL Personnel M22	950 419	900 665	972 340	872 760	738 650	-15,37%

Point n°4

En 2025, les agents du CCAS ont réalisé 43,25 heures supplémentaires rémunérées, pour un montant de 806,28€.

Le montant de l'adhésion au CNAS s'élève à 9 398€ pour 43 adhérents, pour l'année 2025.

La durée du temps de travail est de 1 607 heures, correspondant à 35 heures hebdomadaires de travail.

Une uniformisation du temps de travail a été instaurée pour tous les agents d'un service ou structure, comme suit :

- Pôle petite enfance : rythme de travail hebdomadaire de 38h45, avec un cycle de travail du lundi au vendredi.
- Portage de repas à domicile : rythme de travail hebdomadaire de 36h15, avec un cycle de travail du lundi au vendredi.
- Service administratif et service des ressources humaines : rythme de travail hebdomadaire de 38h45, avec un cycle de travail du lundi au vendredi.
- Pôle solidarité : rythme de travail hebdomadaire de 38h45, avec un cycle de travail du lundi au vendredi.
- Pôle seniors : rythme de travail hebdomadaire de 38h45, avec un cycle de travail du lundi au vendredi.

Au-delà de 35 heures hebdomadaires, des jours de RTT sont générés.

L'effectif du CCAS au 30 novembre 2025 est de 47 agents (44,44 ETP) en activité, 28 agents (27,40 ETP) titulaires et 19 agents (17,04 ETP) contractuels (principalement à la maison de l'enfance sur les grades d'auxiliaire de puéricultrice, d'agent social territorial et le médecin).

La directrice du CCAS, mise à disposition par la Ville, compte pour 0,50 ETP sur le budget principal. Le coût salarial afférent à la directrice du CCAS, mise à disposition par la Ville, est réparti entre les 3 budgets du CCAS comme suit : 50% budget principal M57, 30% budget annexe M22 SAAD, 20% budget annexe M22 RA.

Au 30 novembre 2025, le personnel du CCAS (hors SAAD et RA) a effectué 82,5 jours de formation, le montant des formations payantes s'élevant à 3 550€ (principalement pour les agents de la maison de l'enfance).

Le budget prévisionnel de formation 2026 est de 11 400€ (Compte Professionnel de Formation de 5 000€ inclus).

➤ **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre représente un montant de dépenses de 4 577,56 € au 30 novembre 2025.

Cette somme représente les aides exceptionnelles attribuées dans le cadre de la commission d'attribution des aides facultatives ainsi que l'achat des chèques de services à destination des bellifontains et l'aide alimentaire.

Perspectives 2026

➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont prévues à hauteur de 504 633€ en 2026.

Elles intègrent les frais de restauration de la maison de l'enfance (108 000€), les prestations liées à l'entretien de la maison de l'enfance (72 000€), l'énergie de la maison de l'enfance (36 000€), les colis de fin d'année pour les seniors (24 000€), le repas seniors (17 000€), l'achat des repas livrés à domicile (80 000€).

En 2026, une dépense de 20 000€ est prévue dans le cadre de la réalisation d'une analyse des besoins sociaux du territoire, règlementaire en début de mandat.

➤ **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Concernant les charges de personnel (chapitre 012), un montant prévisionnel de 3 140 000€ sera inscrit au titre de 2026.

Ce montant en légère hausse tient compte de la mise en place de la participation à une mutuelle pour les agents, le relèvement de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL sur la part patronale, d'indemnités à verser à un agent dans le cadre des préjudices subis au titre de sa maladie professionnelle.

Il tient également compte de la création d'un poste de chauffeur, afin de venir compléter et renforcer l'offre de portage de repas à domicile et de navette déjà existante.

➤ **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Elles concernent principalement les aides financières accordées lors des commissions permanentes et l'aide alimentaire. En 2026, elles sont prévues à hauteur de 8 500 €.

B/ Recettes de fonctionnement

Ci-dessous, un récapitulatif de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement (hors 002) :

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)	CA 2025/ CA 2024
Recettes de fonctionnement (hors 002)		2 310 793,07	2 637 579,00	2 370 597,96	2 463 545,32	+3,92%
013	Atténuations de charges	84 222,13	85 492,00	46 838,20	72 997,10	+ 55,85%
70	Produits des services hors SAAD et RA	453 516,58	490 400,00	525 377,91	381 142,21	-27,45%
74	Dotations, subventions participations	960 196,90	923 942,00	982 915,09	872 425,49	-11,24%
74	Participation Ville	783 000,00	1 127 000,00	803 021,70	1 131 252,38	+40,87%
75	Autres produits de gestion courante	1,46	1,00	12 445,06	5 728,14	-53,97%
77	Produits exceptionnels	29 856,00	10 744,00	0,00	0,00	0

Elles sont essentiellement constituées des :

- *Atténuation de charges* : le montant est aléatoire, en fonction des remboursements par l'assurance du personnel des arrêts maladies et ou accidents de travail des agents.

En 2025, le montant perçu est en hausse de 55,85% par rapport au montant perçu en 2024, notamment en raison du remboursement par l'assurance du personnel pour 3 agents ayant eu des absences longues ou maternité et par le CDG77 pour un agent en décharge syndicale totale.

- *Produits des services* : il s'agit de la facturation de la maison de l'enfance et du portage à domicile et de la navette seniors, ainsi que de la réversion à 1/3 des concessions du cimetière de la Ville.

Point n°4

- *Dotations, subventions participations* : ces recettes concernent les subventions de la CAF pour la maison de l'enfance. Elles sont en baisse, notamment à la suite de l'arrêt du versement de la participation du Conseil Départemental 77 au fonctionnement des EAJE.

- *Participation de la Ville* : la participation d'équilibre versée par la Ville est répartie entre le budget principal et les 2 budgets annexes, en fonction des équilibres prévisionnels. Pour la M57 en 2025, la participation de la Ville a été de 1 131 252,38€, en hausse de 40,87% par rapport à 2024. Le montant global pour les 3 budgets s'élève à 1 650 000€ en 2025.

- *Autres produits de gestion courante* : ces recettes concernent le remboursement de chèques de services non-utilisés (152€), un remboursement de l'assurance du personnel et de la responsabilité civile pour régularisation (3 545,66€) et des dons (2 030€).

➤ **Produits des services (facturations)**

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)	CA 2024 / CA 2023
Total produits des services (70)	453 517	490 865	525 378	381 142	-27,45%
Crèche collective 60 places	218 146	235 239	239 535	183 743	-23,29%
Crèche collective 39 places	129 770	143 563	148 272	102 228	-31,05%
Sous-total maison de l'enfance	347 915	378 802	387 808	285 971	-26,26%
Portage de repas à domicile	80 351	89 548	100 961	89 357	-11,49%
Navette seniors	0	0	6 234	5 814	-6,74%
Service administratif	25 250	22 515	30 375	0	-100%

➤ **Subventions**

Le tableau ci-dessous reprend un historique homogène des subventions perçues par le CCAS, hors budgets annexes (résidences autonomie et SAAD) :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)	CA 2025 / CA 2024
Subventions organismes extérieurs	707 255	960 197	923 942	982 915	872 425	-11,24%
Conseil Départemental 77	65 025	75 697	76 827	74 707	0	-100%
CAF	585 498	770 822	801 471	908 208	872 425	-3,94%
Participation hôpital	56 732	113 678	45 644	0	0	0
Participation Ville	432 804	783 000	1 127 000	803 022	1 131 252	+40,87%
TOTAL	1 140 059	1 743 197	2 050 942	1 785 936	2 003 677	+12,19%

Le Conseil Départemental 77 a supprimé en 2025 la subvention versée au CCAS au titre du fonctionnement des EAJE.

Les conventions d'objectifs et de financement de la « Prestation de Service Unique » (PSU) pour les deux crèches collectives (60 places et 39 places) sont renouvelées également avec la CAF pour la période 2021-2025.

Des subventions de la CAF sont également accordées à la maison de l'enfance au titre de l'activité de service et de la Convention Territoriale Globale (CTG).

La subvention versée par la CAF de Seine-et-Marne pour 2025 est pour le moment en baisse (-3,94%). Cette subvention est calculée en fonction des taux d'occupation. Elle comprend d'une part, le solde de la subvention 2024 et, d'autre part, un acompte de la subvention 2025, dont le montant définitif sera calculé en 2026 et réajusté.

La participation de la Ville, nécessaire à équilibrer les budgets M57 et M22 du CCAS, dépend du résultat de fonctionnement reporté.

La participation de la Ville est répartie entre le budget principal du CCAS et les deux budgets annexes « service d'aide et d'accompagnement à domicile » et « résidences autonomie ».

Participation Ville				
	RA	SAAD	M57	Total
2020	550 000	254 700	895 300	1 700 000
2021	612 500	254 696	432 804	1 300 000
2022	375 946	291 054	783 000	1 450 000
2023	108 946	164 054	1 127 000	1 400 000
2024	457 658	139 320	803 022	1 400 000
2025	290 370	228 378	1 131 252	1 650 000

Perspectives 2026

➤ Produits des services (facturations)

En 2026, 300 000€ de recettes sont prévues au titre des facturations des familles pour la crèche collective 60 places et 170 000 € pour la crèche collective 39 places (385 000€ en 2025).

Les recettes du portage des repas à domicile sont prévues à hauteur de 90 000€ (70 000€ en 2025) et 7 500€ pour la navette seniors.

➤ Subventions

En 2026, le montant des subventions versées par la CAF au titre de l'accueil des jeunes enfants est estimé à 510 000 € pour la crèche collective 60 places et à 350 000 € pour la crèche collective 39 places.

L'acompte de la participation de la Ville 2026 pour l'ensemble des trois budgets CCAS va être voté en décembre 2025, pour un montant de 500 000€.

Le montant global de la participation d'équilibre de la ville au CCAS sera en 2026 de 1 650 000€.

➤ Atténuation des charges

Le chapitre intègre les produits des remboursements sur rémunération et charges du personnel par SOFAXIS ou la CPAM. Elles sont évaluées de manière prudente à hauteur de 60 000 € en 2026, en raison d'évolution au niveau du personnel.

C/ Dépenses d'investissement

Elles concernent les dépenses d'acquisition d'immobilisations corporelles (matériel et mobilier) (chapitre 21) et s'élèvent à 43 057,95€.

Point n°4

Il n'y a pas eu de dépenses d'acquisition d'immobilisations incorporelles (frais d'études) (chapitre 20) pour l'année 2025.

Investissement (chapitre 21)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)
Investissements	49 493	88 997	36 917	101 104	33 805	43 058
Crèche collective 60 places	14 972	40 698	19 337	52 600	16 751	25 058
Crèche collective 39 places	16 071	36 309	9 227	36 283	10 113	14 937
Service administratif	18 450	11 156	8 133	11 995	3 274	1 580
Portage à domicile		834	220	0	170	150
Actions seniors				227	3 497	1 333

Les dépenses d'investissement 2025 se répartissent principalement entre les crèches collectives, le pôle seniors et le service administratif selon le détail ci-dessous :

- Maison de l'enfance / achat jeux d'éveil et de motricité ainsi que des travaux de rénovation : 25 058€.
- Maison de l'enfance / achat de petit matériel et travaux de rénovation : 14 937€.
- Service administratif / achat de PC portable, fauteuil et signalisation extérieure du CCAS : 1 580€.
- Navette seniors / achat de matériel informatique : 1 333€.
- Pôle seniors / achat de batterie pour le véhicule : 150€.

D/ Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (hors 001) comprennent notamment :

- Les dotations aux amortissements : 31 513,72€.
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), calculé sur les dépenses d'investissements éligibles de l'année N-2 : 17 479,23€.

Il n'y a pas eu de subvention d'investissement en 2025.

Chapitre	Investissements	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)	CA 2025 / CA 2024
	Recettes	72 937	32 278	45 211	50 430	36 920	48 993	+32,70%
040	Dotations amortissements	36 282	27 561	38 192	35 915	30 825	31 514	+2,23%
10	FCTVA	5 359	4 717	7 019	14 515	6 095	17 479	+186,78%
13	Subventions	31 296	0	0	0	0	0	0

4/ Orientations 2026

A/ Données financières

Le budget 2026 est établi dans un contexte contraint, impliquant une gestion fine des dépenses, tout en proposant aux bellifontains des services de qualité, au plus près de leurs besoins, comme le développement de la navette seniors et le renforcement de l'équipe des chauffeurs (portage de repas et navette).

Ainsi, le pôle seniors continuera son développement et poursuivra les actions mises en place : salon seniors, navette seniors, repas, semaine bleue, colis de fin d'année, etc.

Le budget de la maison de l'enfance, malgré des hausses tarifaires conséquentes de certaines prestations

(entretien, restauration) sera constant. Les équipes seront impliquées quotidiennement dans la gestion des dépenses et la bonne utilisation du matériel à destination des enfants.

Les dépenses relatives au personnel seront constantes, malgré l'augmentation incompressible de la masse salariale due au GVT (glissement vieillissement technicité), le relèvement de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL sur la part patronale, le versement d'indemnités à un agent dans le cadre des préjudices subis au titre de sa maladie professionnelle et la mise en place de la protection sociale complémentaire (volet santé à compter du 1^{er} janvier 2026) à destination des agents.

En effet, la composition ainsi que la structuration du CCAS est questionnée régulièrement, afin principalement de répondre aux évolutions des missions de la collectivité. Ainsi, dans un contexte budgétaire contraint, l'organigramme vit et évolue d'année en année en fonction des besoins, s'adaptant afin de répondre aux besoins de la population.

Les recettes de fonctionnement sont prévues à niveau constant, malgré l'effort qu'il faudra fournir afin de compenser la suppression de la subvention du CD77 pour le fonctionnement des EAJE.

Les différents services seront cette année encore dans la recherche d'optimisation de leur fonctionnement. La recherche de subventions complémentaires est également à l'étude, les nombreux projets développés pouvant éventuellement être financés pour partie.

B/ Pôle seniors

L'année 2025 a été marquée par la régularité et l'ancrage de rendez-vous essentiels pour les seniors, tels que le salon seniors, la semaine bleue, le repas des seniors ou encore la distribution des colis de fin d'année.

La navette seniors, avancée significative dans la prise en charge des besoins des bellifontains âgés, est désormais pleinement active et accessible. Son développement avec l'arrivée d'un second chauffeur est à l'étude pour l'année prochaine.

En 2026, nous poursuivrons cette dynamique en maintenant ces rendez-vous incontournables tout en veillant à les enrichir de moments de convivialité et d'échanges, essentiels au bien-être des seniors.

C/ Pôle solidarité

Le pôle solidarité a pour mission d'accompagner les habitants de Fontainebleau dans l'amélioration de leurs conditions de vie et la lutte contre l'exclusion, en apportant des réponses adaptées et en privilégiant une aide de proximité.

Les binômes de travailleurs sociaux et d'agents d'accueil sociaux, permet de structurer davantage les actions menées, d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants et de renforcer les collaborations avec les acteurs du territoire. Les agents sont aujourd'hui formés pour l'utilisation des logiciels SIAO et Aidants Connect.

Par ailleurs, le Point d'Accès au Droit (PAD) au sein du CCAS constitue un atout majeur, favorisant une meilleure coordination des actions et un développement renforcé des partenariats locaux au bénéfice des usagers. Une nouvelle permanence hebdomadaire de l'écrivain public a vu le jour le 30 avril.

En 2026, le pôle solidarité poursuivra son engagement en faveur des habitants de Fontainebleau en structurant des actions spécifiques de prévention, notamment autour de la gestion financière, de l'accès aux droits et des problématiques liées à l'énergie (précarité énergétique, etc.). L'accompagnement de proximité

Point n°4

et la disponibilité au quotidien auprès des bellifontains resteront une priorité afin de répondre efficacement à leurs besoins.

Le travail en réseau avec les acteurs locaux sera intensifié, tant dans le cadre des interventions quotidiennes que lors de rencontres partenariales, afin de favoriser une meilleure coordination et une réponse adaptée aux enjeux du territoire.

Enfin, en 2026, le développement de nouveaux partenariats avec le Point d'Accès au Droit (PAD) sera renforcé pour offrir un accompagnement juridique et social toujours plus complet et optimisé afin de répondre aux besoins croissants des usagers.

D/ Pôle petite enfance

Perspectives d'évolution et axes de développement pour le pôle petite enfance

À budget constant, le pôle petite enfance dispose de nombreuses pistes de travail et de développement, en phase avec les enjeux territoriaux et les attentes des familles.

Les principaux axes stratégiques pour l'année à venir seront les suivants :

1. Adapter l'offre aux besoins des familles

- Optimiser l'organisation des modes de garde pour répondre aux spécificités des familles (horaires, flexibilité, etc.).
- Mutualiser les espaces disponibles pour maximiser l'accueil et la qualité des services proposés.
- Coordonner les fermetures de la maison de l'enfance avec celles du centre de loisirs, afin de répondre au plus juste aux besoins des familles.

2. Renforcer l'accompagnement des parents

- Créer des cercles de parents : espaces d'écoute et d'échange animés par des professionnels de la maison de l'enfance et des professionnels de santé, pour favoriser le partage d'expériences et le soutien mutuel.
- Poursuivre et diversifier les tables rondes sur des thèmes variés (parentalité, éducation, santé).
- Développer les ateliers parents/enfants pour renforcer le lien familial et l'implication des parents dans le développement de leur enfant.

3. Professionnaliser les équipes

- Renforcer les formations des professionnels, en intégrant les dernières avancées en psychologie du développement, pédagogie et neurosciences mais également au niveau des pratiques d'urgence à connaître.
- En lien avec la convention de partenariat avec le CAMSP, mettre en place des formations sur site relatives à l'accompagnement des enfants porteur d'handicap.
- Organiser deux journées pédagogiques et des webinaires sur site pour actualiser les compétences et partager les bonnes pratiques.

4. Aménager des espaces adaptés et écoresponsables

- Poursuivre l'aménagement des espaces extérieurs (jardin, cour) en collaboration avec le service patrimoine de la ville, dans une démarche de transition écologique.

5. Consolider les partenariats locaux

- Renforcer les liens avec les acteurs institutionnels et associatifs (CAMSP Le Petit d'Hom, PMI, crèches privées, associations locales).

6. Promouvoir l'inclusion et l'accueil de la diversité

- Garantir un accueil équitable pour tous les enfants, quelles que soient leurs spécificités, dans des conditions optimales.

7. Améliorer le suivi du développement de l'enfant dans son éveil culturel et environnemental

- Utiliser des outils d'observation et de suivi (fiches quotidiennes, grilles d'évaluation) pour accompagner au mieux le développement cognitif, affectif et moteur de chaque enfant.
- Poursuivre les projets culturels et artistiques en collaboration avec le théâtre municipal de Fontainebleau (une pièce de théâtre est prévue en avril 2026 ainsi qu'une sortie éveil en forêt en mai 2026), la médiathèque départementale avec l'exposition « Splash » et la venue de nouvelles compagnies pour des spectacles de fin d'année.
- Poursuivre les sorties en forêt tout en assurant la sécurité des enfants.
- Réflexion autour de la sensibilisation à l'escalade grâce à l'aménagement de la salle d'éveil corporel avec de nouveaux modules de motricité.
- Réflexion sur l'approche Snoezelen, avec des espaces dédiés à ces temps de relaxation pour les jeunes enfants.
- Participer à la semaine nationale de la petite enfance du 14 au 21 mars 2026.

Ces perspectives visent à améliorer la qualité de l'accueil pour tous les enfants, tout en soutenant les familles dans leur rôle éducatif. L'accent est mis sur une approche pédagogique centrée sur le bien-être, l'inclusion et l'épanouissement de l'enfant, ainsi que sur la professionnalisation continue des équipes pour s'adapter aux évolutions des besoins familiaux.